



ESTIMATION INDICATIVE BREVET

BEST COMPANY

Sur la base des déclarations de Mme Pavillon



Votre code interne : **SYS2**



Date d'émission : 09/10/2018



Ce document est strictement
confidentiel et réservé à l'usage
exclusif de la société BEST
COMPANY

2018/19

TABLES DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| SYNTHESE | 3 |
| Méthode employée et réserves applicables | 3 |
| Conclusion | 4 |
| APPRECIATION DE LA SITUATION JURIDIQUE DE L'ACTIF | 6 |
| MATURITE DE LA TECHNOLOGIE ET DU PROJET | 8 |
| APPRECIATION DU MARCHÉ VISE | 9 |
| ÉVALUATION DE L'ACTIF : méthode des revenus futurs attendus actualisés | 10 |
| Hypothèses considérées | 10 |
| Scénario d'évaluation | 11 |
| Conclusion | 12 |

SYNTHÈSE

Ce document a pour but d'approcher une estimation financière indicative du brevet concernant « SYSTÈME ET PROCÉDÉS POUR ASSURER L'INTÉGRITÉ DE BIENS ET D'UNE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT ». La demande a été déposée le 11 août 2016 sous le numéro PCT/US2016/046XXX et publiée sous le numéro WO2017027XXX.

Ce dépôt vaut pour la zone géographique suivante : USA, Europe, Inde.

Le dépôt a été précédé d'une étude de brevetabilité réalisée par un expert. Le rapport de recherche a été émis.

L'invention s'inscrit dans le domaine d'activité suivant : Informatique Logistique

DESCRIPTIF DE L'INVENTION

Il s'agit d'un système de suivi et d'enregistrement de la chaîne de traçabilité de biens à l'intérieur d'une chaîne d'approvisionnement qui crée un journal électronique non rejetable de chaque transfert de dépôt au niveau de chaque point de transfert à partir de la création initiale jusqu'au transfert final ou la mise au rebut. Selon un mode de réalisation, le système utilise une technologie de chiffrement pour enregistrer des biens qui doivent être transférés et dont la chaîne de traçabilité doit être assurée. Au moyen de paires de clés de chiffrement et d'une technologie de chiffrement de registre des transactions, un document électronique est créé dans un journal chiffré de transactions mis à jour à chaque changement de point de dépôt. À chaque changement de point de dépôt, les nouveaux dépositaires qui reçoivent le produit sont dotés des informations générées par l'expéditeur. A titre d'exemple, du fait que le système suit toutes les entrées et sorties dans le système à chaque changement de point de dépôt, n'importe quelle altération des quantités d'un produit est immédiatement identifiée, et un problème d'intégrité de la chaîne de traçabilité est identifié.

MÉTHODE EMPLOYÉE ET RÉSERVES APPLICABLES

La présente estimation repose **exclusivement** sur les déclarations effectuées par Ana Pavillons, qui assure la sincérité et la justesse de l'ensemble des informations fournies sur la plateforme d'estimation IPNUTS. **Ces déclarations n'ont fait l'objet d'aucune validation par un tiers expert indépendant.** Les informations prises en compte sur cette base déclarative recouvrent les aspects juridiques, techniques, marketing, stratégiques et économiques liés au titre de Propriété Industrielle qu'il s'agit d'estimer. Il est à noter que les conclusions chiffrées proposées ne constituent que des valeurs indicatives reposant exclusivement sur les



informations renseignées par le Client, seul responsable du caractère exact et de la pertinence desdites informations.

Par ailleurs, la validité de cette estimation est circonscrite à la date de sa réalisation et dans la mesure où les éléments sur lesquels elle est basée sont sincères, exacts et d'actualité. De même, les projections établies dans ce document sont celles émanant du Client. En dépit des traitements apportés par l'algorithme de calcul, ces projections ne sauraient être considérées comme des éléments factuels ou définitifs : ces projections sont des prévisions dont la validité dépend de la réalisation des hypothèses considérées par le Client.

La méthode de traitement de ces informations est basée sur le potentiel économique futur (méthode des flux futurs actualisés), méthode couramment employée dans ce type d'étude et conforme aux normes et pratiques en vigueur.

Seule cette méthode a été appliquée ici, en intégrant autant que possible les facteurs de risques liés au contexte et à la situation de l'actif.

Ce document propose donc une estimation indicative partielle sur la base de cette méthode. Il est en effet d'usage d'employer des méthodes complémentaires pour assurer la pertinence d'une estimation en tenant compte du contexte particulier de l'évaluation et de l'actif.

Ainsi cette estimation ne saurait être recevable en l'état dans tout contexte où une estimation doit provenir d'un tiers indépendant, à savoir tout contexte comptable, financier, juridique, fiscal ou capitalistique.

Par ailleurs, la validité de cette évaluation est circonscrite à la date de sa réalisation et dans la mesure où les éléments factuels sur lesquels elle est basée restent d'actualité. De même, les projections établies dans ce document pour préciser l'évaluation ne sauraient être considérées comme des éléments factuels ou définitifs : ces projections sont des prévisions dont la validité dépend de la réalisation des hypothèses considérées.

CONCLUSION

Ainsi, compte tenu des données déclarées et appréciations propres au client, une estimation indicative partielle de la valeur moyenne du titre de Propriété Industrielle étudié est comprise **entre 000 et 000 € , soit une estimation indicative moyenne de 000 €, selon la méthode employée ici.**

POUR ALLER PLUS LOIN

Si à la suite de cette estimation, vous avez besoin d'une évaluation complète et indépendante de votre actif immatériel, vous pouvez nous contacter directement aux coordonnées suivantes :

Mme Sylvie GAMET

Finantis Value – 58 bis rue de la
Chaussée d'Antin – 75009 Paris

sgamet@finantisvalue.com

+33 (0) 6 59 79 06 69

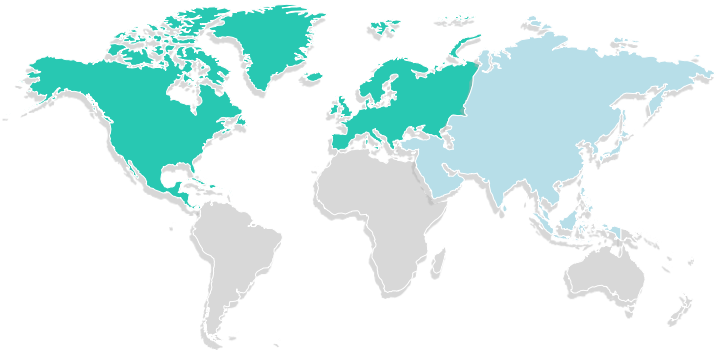
APPRÉCIATION DE LA SITUATION JURIDIQUE DE L'ACTIF

La demande de brevet a été déposée le 11 août 2016 sous le numéro PCT/US2016/046XXX.

Cette demande de brevet a été publiée : Oui, sous le numéro de publication WO2017027648A1.

CE TITRE DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE COUVRE :

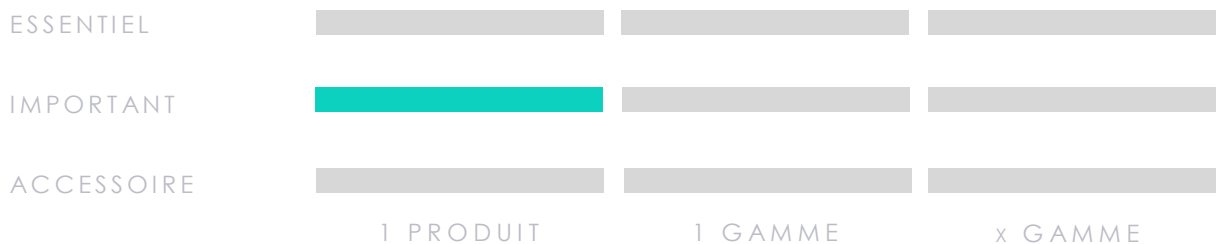
- Les USA
- L'Europe
- L'Inde



Le dépôt a été précédé d'une étude de brevetabilité réalisée par un expert. Le rapport de recherche a été émis.

Suite à l'émission du rapport de recherche, le client déclare être plutôt confiant sur la suite.

Au regard des produits ou services que vous commercialisez ou comptez commercialiser, ce brevet couvre une part importante mais non essentielle d'un produit spécifique.



Ce brevet est estimé important pour la différenciation de l'activité du client à 3.5/5.

Au regard de l'activité, l'importance de la marque ou du savoir-faire comparativement au brevet est évalué par le client comme suit :

BREVET

MARQUE, SAVOIR FAIRE

10%

Le client évalue la difficulté à copier, imiter ou contourner le brevet à 4/5.

Le client a-t-il identifié des contrefacteurs? Oui, au moins un.

Le client estime que le risque de contentieux sur ce brevet est de 3.5/5.


Le client attribue à sa stratégie de défense des droits sur ce brevet la note de 3.5/5.

Selon l'ensemble de ces indications, nous estimons **la force juridique du titre de propriété** à environ :

28,2 %

MATURITÉ DE LA TECHNOLOGIE ET DU PROJET

L'invention n'est pas encore commercialisée. La maturité de la technologie est évaluée comme suit :

- 9 Validation du système dans un environnement réel
- 8 Démonstration dans un environnement réel simulé
- 7 Preuve expérimentale du concept
- 6 Qualification du système complet dans un environnement opérationnel
- 5 Validation de la technologie en environnement représentatif
- 4 Formulation du concept technologique
- 3 Démonstration dans un environnement opérationnel
- 2 Validation Des fonctions clés du concept en laboratoire
-  **1 Observation du principe de base**

La durée de vie de la technologie sur le marché visé est en moyenne de 5 ans selon les déclarations du client.

Pour commercialiser cette invention, le client a encore besoin de négocier des accords de licence.

Le stade d'avancement par rapport à ces étapes est estimé à 3/5.



APPRÉCIATION DU MARCHÉ VISÉ

Sur le marché visé, l'entreprise exploitante est inconnue sur le marché.

La qualité de la stratégie marketing de l'exploitant est évaluée à 3.5/5 par le client.

Il existe des produits de substitution sur le marché.

Le client est prêt à payer un peu plus cher pour bénéficier de l'invention.

Le taux de croissance attendu sur le marché visé est de 4%.

Selon l'ensemble de ces indications, nous estimons **la force de proposition de l'entreprise exploitante sur son marché** à environ :

49 %



ÉVALUATION DE L'ACTIF : MÉTHODE DES REVENUS FUTURS ATTENDUS ACTUALISÉS

Cette méthode repose sur le principe selon lequel la valeur d'un actif relevant de droits de propriété industrielle est égale à la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs qu'il est en mesure de générer.

La valeur d'un actif est ainsi calculée comme la somme des flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels actualisés à un taux qui reflète l'exigence de rentabilité du marché vis-à-vis de l'entreprise qui exploite l'actif compte tenu des risques associés.

1 HYPOTHÈSES CONSIDÉRÉES

Nous nous appuyons sur le scénario d'exploitation fourni par le Client intégrant les données de chiffre d'affaires et taux de marge liés directement à l'exploitation de l'actif considéré, sur la zone géographique considérée, **sur une durée de 5 années.**

Le calcul intègre ensuite différentes données telles que :

- La maturité de la technologie
- La contribution du titre de Propriété Industrielle dans la création de valeur de chaque ligne de produits/services considérée. Cette contribution, suit aux données renseignées par le client, est en moyenne évaluée à **20 % de la marge nette générée** par l'exploitation des produits issus dudit titre.
- □ Un **taux d'actualisation** (t_a), fixé à **12,83 %** en tenant compte du secteur d'activité indiqué par le client, de la zone géographique, et du risque propre au marché et à la situation présumée de l'exploitant.
- Le **risque juridique** éventuel en lien avec le titre évalué. Ici, selon les déclarations recueillies, la force juridique du titre est estimée à **28,2%**.
- □ Le **risque d'exploitation** en lien avec le titre évalué. Ici, selon les déclarations recueillies, la force commerciale et stratégique de l'entreprise, au regard de l'exploitation de ce brevet, est estimée à **49%**.

2 SCÉNARIO D'ÉVALUATION

Le scénario d'exploitation de base proposé par le Client est le suivant.

Taille de l'entreprise qui exploite ce brevet : Le modèle d'affaires peut être décrit de la façon suivante :

| | |
|--|----------|
| ○ Licence de brevet / commission sur ventes | 10 à 20% |
| ○ Vente directe des produits ou services | 40 à 50% |
| ○ Vente indirecte via un réseau de partenaires | 30 à 40% |
| ○ Autre | 0% |

Le client estime qu'il peut exploiter cette invention pendant 5 années en l'état.

Selon le client, et pour les lignes de revenus concernant l'invention, l'évolution du chiffre d'affaires qui sera réalisé sur les prochaines années et sur la zone géographique définie plus haut se traduit comme suit :

Dans le tableau qui suit, N représente l'année en cours, lors de l'émission de ce document.

Devise employée : Euro.

| Année | N | N+1 | n+2 | n+3 | n+4 | n+5 | n+6 |
|--------------------|-----|-----|-----|------|------|------|------|
| Chiffre d'affaires | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Taux de marge | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Année | N+7 | N+8 | N+9 | N+10 | N+11 | N+12 | N+13 |
| Chiffre d'affaires | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Taux de marge | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

| Année | N+14 | N+15 | N+16 | N+17 | N+18 | N+19 | N+20 |
|--------------------|------|------|------|------|------|------|------|
| Chiffre d'affaires | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Taux de marge | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

Selon le client, la contribution qualitative de ce brevet dans la réalisation des profits est de 30%.

Selon le client, sans ce brevet, l'activité décrite serait menacée à 60%.

Compte tenu des divers éléments portés à notre connaissance, nous avons retenu un taux de contribution de 20 %.

3 CONCLUSION

Selon ce scénario d'exploitation et les traitements apportés selon les risques à considérer, le titre de Propriété Industrielle aurait une valeur indicative moyenne de l'ordre de 000 €.